



# EMPLOYEUR & SALARIÉ

Employeur du secteur privé (hors secteur BTP ou relevant de la MSA), avec au moins un salarié – quelle que soit votre statut (dirigeant non salarié, gérant, etc.), **votre cotisation comprend :**

## SUIVI DE SANTÉ

### ✓ Visites :

- ✓ d'embauche SI <sup>(1)</sup>-SIA <sup>(2)</sup>- SIR <sup>(3)</sup>
- ✓ à la demande du salarié
- ✓ périodique SI - SIA (tous les 5 ou 3 ans), SIR (tous les 2 ans)
- ✓ de pré-reprise, de reprise
- ✓ à la demande de l'employeur
- ✓ action de formation et de prévention

### ✓ Rendez-vous de liaison

### ✓ Visite de fin d'exposition

Évaluer les risques de désinsertion professionnelle en fonction de votre état de santé, de votre âge et de votre parcours professionnel

### ✓ Visite de mi-Carrière

Réalisée par un médecin du travail, elle vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé.

### ✓ Orientations vers un médecin spécialiste

### ✓ Avis médical à la reprise (orientation par la CPAM- Médecin traitant)

### ✓ Examens complémentaires (hors RDV spécialistes)

### ✓ Orientation et prise en charge par des intervenants spécialisés

### ✓ Traçabilité des expositions professionnelles

<sup>1</sup> Suivi Individuel <sup>2</sup> Suivi Individuel Adapté <sup>3</sup> Suivi Individuel Renforcé

## MAINTIEN EN EMPLOI

- ✓ Prise en charge par notre cellule maintien en emploi
- ✓ Suivi de votre dossier par notre cellule
- ✓ Information collective aux indépendants
- ✓ Orientation auprès du réseau de partenaires et spécifiques aux indépendants



## ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

- ✓ Fiche d'Entreprise initiale dans l'année de votre adhésion
- ✓ Mise à jour de votre Fiche d'Entreprise tous les 4 ans
- ✓ DUERP <sup>(4)</sup> : accompagnement dans l'évaluation, la rédaction et la finalisation dans les TPE/PME à la demande de l'adhérent, avec liste des actions de prévention adaptées
- ✓ Intervention suite à un évènement grave
- ✓ Participation au CSE, CSSCT, CHSCT
- ✓ Étude de poste pour analyse situation de travail pour suivi des aménagements d'aptitude, ou d'inaptitude,
- ✓ Une action de prévention primaire comprenant :

(dans la limite de 8 jours sur 4 ans glissants)

- ✓ L'identification des postes à risques nécessitant des aménagements
- ✓ Conseils d'aménagement ou d'amélioration des postes et lieux de travail
- ✓ Une sensibilisation à des actions de santé publique, en lien avec l'activité (hygiène de vie, sédentarité, campagne de vaccination, tabac...)
- ✓ La mise en place d'action de prévention et de dépistage des conduites addictives
- ✓ Des actions de sensibilisation collectives à la prévention intra-entreprise
- ✓ Analyse et évaluation du risque chimique en TPE/PME : métrologie, inventaire des produits, analyse des FDS, et conseils de substitution.



Un Accompagnement ciblé sur un risque identifié par l'équipe pluridisciplinaire, tous les 4 ans parmi :

Diagnostic des risques psychosociaux : intervention unique sans limite de durée.



Accompagnement en ergonomie : intervention unique sans limite de durée.

## DIRIGEANT

✓ Détectez précocément les risques d'épuisement professionnel (burnout) grâce au questionnaire conçu par l'observatoire de la santé du dirigeant.



Amarok e-Santé

✓ Bénéficiez d'un baromètre de votre état de santé régulièrement, et d'une orientation en cas de problème.



## SUIVI DE SANTÉ

✓ **Visite à la demande** du travailleur indépendant à tout moment

✓ **Visite de fin d'exposition**

Réalisée par un médecin du travail, elle vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé

✓ **Visite de mi-Carrière**

Évaluer les risques de désinsertion professionnelle en fonction de votre état de santé, de votre âge et de votre parcours.

✓ **Orientations** vers un médecin spécialiste

✓ **Avis médical à la reprise** (orientation par la CPAM- Médecin traitant)

✓ **RDV Suivi de maintien d'activité**

Vous avez des problèmes de santé susceptibles de compromettre votre activité professionnelle. Vous pouvez demander ce rendez-vous pour faire le point avec un Médecin du Travail, qui vous orientera, si nécessaire, vers notre cellule de maintien pour trouver des solutions.

✓ **Examens complémentaires** (hors RDV spécialistes)

✓ **Orientation et prise en charge** par des intervenants spécialisés

✓ **Traçabilité** des expositions professionnelles

✓ **Détectez précocément les risques d'épuisement professionnel (Burnout)** grâce au questionnaire conçu par **l'observatoire de la santé du dirigeant**.

✓ **Bénéficiez d'un baromètre** de votre état de santé régulièrement, et d'une orientation en cas de problème.



**Amarok e-Santé**

## MAINTIEN EN EMPLOI

✓ **Prise en charge** par notre cellule maintien en emploi

✓ **Suivi de votre dossier** par notre cellule

✓ **Information collective** aux indépendants

✓ **Orientation** auprès du réseau de **partenaires et spécifiques aux indépendants**

« Une carrière professionnelle n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Notre cellule vous accompagne pour surmonter les obstacles et garder ouvert le champ des possibles. »

## ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

✓ **Audit de prévention :**

Notre audit vise à analyser vos pratiques actuelles en matière de santé et de sécurité au travail. En identifiant les points forts et les axes d'amélioration, nous vous aidons à mettre en place des mesures efficaces pour prévenir les risques professionnels.

Un(e) de nos chargé(e)s de prévention se déplacera dans les 3 mois après avoir vu un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

✓ **Étude de poste pour analyse situation de travail** pour suivi des aménagements d'aptitude, ou inaptitude

✓ **Invitation à une sensibilisation collective à des actions de santé publique, en lien avec l'activité** (hygiène de vie, sédentarité, campagne de vaccination, tabac, etc...)

✓ **Intervention** suite un événement grave

« Votre santé est le premier capital de votre entreprise. Agir en prévention, c'est agir pour la pérennité de votre activité. »





## SUIVI DE SANTÉ

- ✓ Visite d'embauche : SI<sup>1</sup>-SIA<sup>2</sup>,SIR<sup>3</sup>
- ✓ Visites périodiques SI-SIA (tous les 5 ou 3 ans) ou SIR (tous les 2 ans)
- ✓ Visite à la demande de l'agent
- ✓ Visite de fin d'exposition

Réalisée par un médecin du travail, elle vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé.

- ✓ Visite de mi-carrière

Évaluer les risques de désinsertion professionnelle en fonction de votre état de santé, de votre âge et de votre parcours professionnel.

- ✓ Visite de pré-reprise
- ✓ Visite de reprise

A la demande et sans délai

- ✓ Visite à la demande de l'employeur

- ✓ Orientations vers un médecin spécialiste,
- ✓ Avis médical à la reprise, (orientation par la CPAM- Médecin traitant)
- ✓ Examens complémentaires, (hors RDV spécialistes)
- ✓ Traçabilité des expositions professionnelles.

<sup>1</sup> Suivi Individuel - <sup>2</sup> Suivi Individuel Adapté - <sup>3</sup> Suivi Individuel Renforcé

Pour en savoir plus sur les différents types de suivi, vous pouvez consulter notre guide simplifié du suivi de santé des travailleurs sur [asmt65.fr](http://asmt65.fr)



## ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

- ✓ Intervention suite à un événement grave,
- ✓ Participation au CSE, CSSCT, CHSCT,
- ✓ Étude de poste :  
Analyse de la situation de travail pour suivi des aménagements d'aptitude, ou d'inaptitude.



Dans le cadre d'une RQTH, l'étude de poste sera réalisée par le centre de gestion

Dans le cas où vous ne seriez pas suivi par le centre de gestion, nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'ASMT.

## MAINTIEN EN EMPLOI

- ✓ Effectué par le centre de gestion

